



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE MAURIAC

CHARTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAURIAC



« S'impliquer dans la vie de ma commune avec le CMJM ! »

Les objectifs

- S'initier à la citoyenneté, découvrir le fonctionnement de la mairie et le rôle d'un élu.
- Apprendre la démocratie à travers la discussion, la réflexion et les choix.
- Etre en lien avec le Conseil Municipal pour connaître les projets et être force de proposition.
- Donner son avis, participer à des projets collectifs, contribuer à leurs concrétisations.
- Représenter la jeunesse mauriacoise, l'informer et la dynamiser
- Se rassembler en séance plénière 4 fois par an (une fois par trimestre) et travailler en commission (au moins une fois/mois)

Les Droits et les Devoirs

Le jeune élu peut :

- S'exprimer librement et développer des idées
- Bénéficier du soutien des élus adultes, du personnel municipal et de matériel permettant la bonne tenue des réunions de travail
- Disposer des moyens de communication de la commune : journal municipal, panneaux d'affichage et panneaux d'information lumineux, site internet de la commune, réseaux sociaux ... après validation par les élus et les services municipaux.

Le jeune élu s'engage à:

- Assister aux réunions du Conseil Municipal ou donner pouvoir à un autre conseiller pour le représenter ainsi qu'aux réunions de travail.
- Assister aux cérémonies officielles ou manifestations organisées par la mairie.
- Proposer des idées, des projets ou actions pour améliorer le quotidien des jeunes de la ville, les voter et aider à leur réalisation.
- Etre à l'écoute des besoins des jeunes de la ville et en faire part au CMJM
- Informer les jeunes des actions du CMJM
- Favoriser la citoyenneté et l'expression des personnes (respect des idées de chacun) et avoir un comportement correct lors des réunions (écouter, demander la parole, travailler en équipe, participer...)

Le jeune élu est invité à participer aux commémorations nationales.

Le rôle des acteurs municipaux

Madame Le Maire : préside et anime les assemblées plénières pour discuter avec les jeunes élus, écouter leurs propositions, donner son avis et les encourager. Elle fait voter les projets et inaugure les réalisations du CMJM.

L'adjointe référente à l'enseignement et à la jeunesse : remplace le maire indisponible, fait le lien entre les jeunes, le maire et les élus. Elle rend compte au Conseil Municipal, soutient leurs projets, intervient lors des commissions. Elle représente le CMJM auprès des partenaires et elle veille au bon respect de la charte et du règlement intérieur.

L'animatrice référente : assure la bonne marche du CMJM, organise, anime les commissions, échange avec l'adjointe référente, favorise le lien avec les partenaires locaux, les relations avec les familles et les établissements scolaires (compte rendu de réunion). Elle soutient le groupe et veille au respect de la charte et de la réalisation des projets.

D'autres animateurs, agents de la mairie ou conseillers municipaux peuvent intervenir selon les besoins, ils apportent les moyens, assurent le lien avec les services, animent les commissions, guident les jeunes dans leur fonctionnement et leurs projets.